



52 avenue de la Libération – CS 80450 – tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS

Département de la Gironde

Arrêté n°2024/0269
prorogeant l'arrêté n°2024/0205

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

AVENUE DE L'EUROPE (D3E13), ROUTE DES LACS (D3) et CITE CELLULOSE DU PIN

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du Maire n°23-002 en date du 23 janvier 2023 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint

VU l'arrêté n°2024/0205 en date du 02/05/2024

CONSIDÉRANT la demande de la société ETPM

-ARRÊTE-

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 2024/0205 du 02/05/2024, portant réglementation de la circulation :

- AVENUE DE L'EUROPE (D3E13)
- ROUTE DES LACS (D3)
- CITE CELLULOSE DU PIN

sont prorogées jusqu'au 28/06/2024.

Article 2 : Monsieur Le Maire de Biganos est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Biganos, le 14/06/2024
Pour le Maire, par délégation,



Georges BONNET

DIFFUSION :

- Monsieur Gilles CAPDEVIELLE (ETPM)
- Monsieur Le Maire de Biganos
- SDIS 33
- Police Municipale

.../...